



GARD
TOURISME



TOURISME ET HANDICAP

LE
GARD
le Sud

www.tourismegard.com



Présentation de la marque

La marque nationale "Tourisme et Handicap" a vu le jour en 2001. Elle s'inscrit dans la démarche d'intégration des personnes en situation de handicap en termes d'accueil et d'accessibilité, avec deux objectifs :

□ *apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte des quatre familles de handicaps (**auditif, mental, moteur et visuel**)*



□ *développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste.*





Qui peut être marqué?

- La marque se conforme non seulement aux obligations d'accessibilité issues de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, mais dans certains cas, va au-delà du cadre législatif et réglementaire en proposant un mieux disant quant à l'accueil et aux prestations de services.
- Les évaluations des sites et des équipements touristiques sont réalisées par des binômes d'évaluateurs issus du monde du tourisme et du handicap sur la base de critères précis et évolutifs réunis dans des [cahiers des charges](#), tous les cinq ans.
- Le champ de la marque s'est étendu au fil des années à des activités touristiques variées qui sont regroupées en 5 catégories :
 1. **Hébergement** : camping, chambre d'hôtes, hébergement collectif, hébergement insolite, hôtel, meublé de tourisme, résidence de tourisme et village de vacances,
 2. **Information touristique** : partenaire du tourisme et office de tourisme,
 3. **Loisir** : établissement de loisir, loisir éducatif, parc de loisir, sport de nature et sortie nature,
 4. **Restauration** : café, bar, brasserie et restaurant,
 5. **Visite** : écomusée, lieu de visite, parc à thème, site de préhistoire, visite d'entreprise et visite guidée.





Comment obtenir la marque?

La marque intègre les **4 types de handicaps : auditif, mental, moteur, visuel ; elle peut être accordée pour 2 handicaps a minima**. Le processus de labellisation est une démarche volontaire des acteurs du tourisme (hébergeurs, prestataires d'activités de loisirs, gestionnaires de sites et monuments, restaurateurs, ...)

□ Pour candidater, obtenir le cahier des charges et les documents (acte d'engagement...) il vous suffit de vous connecter sur le site tourisme et handicap en cliquant sur le lien ci-dessous:

<https://www.tourisme-handicap.gouv.fr/fr/tourisme-handicap-tourisme-pour-tous>

□ Une visite sera organisée en binôme (1/2 journée par infrastructure) et un compte rendu vous sera adressé. Si aucune préconisation n'est demandée, le dossier sera présenté en commission inter départementale tourisme handicap pour avis. Dans le cas d'une attribution, vous recevez une notification et vous pouvez commander, à vos frais, un panneau d'information qui indique les formes de handicap pour lesquelles vous avez été labellisé.

Contactez-nous :

Cécile FEULLADE - feuillade@tourismegard.com

Tel : 04 66 36 98 14

Françoise MOUNIER - mounier@tourismegard.com

Tel : 04 66 36 96 40





GARD
TOURISME

& **AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
DE RÉSERVATION TOURISTIQUES DU GARD**

13 rue Raymond Marc - BP 122 - 30010 Nîmes Cedex 4
www.tourismegard.com



LE
GARD
le Sud